

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 avril 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 DDCT 31** Convention de mise à disposition de l'association PIMMS de Paris d'un local 3 bis, rue Jacques Kablé (18e).

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de locaux 3 bis, rue Jacques Kablé (18e) à l'Association PIMMS (Points d'Information Médiation Multi Services) de Paris ;

Vu la délibération du Conseil du 18e arrondissement, en date du 30 mars 2015 ;

Vu la délibération du Conseil du 19e arrondissement, en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association PIMMS de Paris la convention de prêt à usage annexée à la présente délibération, en vue de la mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 3 bis, rue Jacques Kablé (18e).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**